

## **Commune de Donzenac**

### **Conseil Municipal**

**Séance du 12 septembre 2014**

La séance est ouverte à 20 h 30

Secrétaire de séance : M. J. Fantou

Absente excusée : Mme S. Madrias

### **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> août 2014.

### **Installation classée**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter présentée par la SARL Ardoisières de Corrèze.

### **Décisions modificatives n° 3 et 4 au budget communal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives n° 3 et 4 au budget communal.

### **Admission de créance en non-valeur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur d'une créance d'un montant de 2395.50 € (impayés restaurant scolaire et ALSH) suite à une décision de la commission de surendettement du 17/01/2014.

### **Procès-verbal de mise à disposition des biens de l'assainissement à la CABB**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

### **Convention avec la CABB pour le remboursement des fluides des bâtiments « Petite Enfance »**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que les bâtiments du multi-accueil et du Relais Assistantes Maternelles, gérés par la CABB, sont partie intégrante du domaine scolaire et périscolaire de la Commune. D'un point de vue technique, la commune est donc amenée à faire l'avance de certaines charges de fonctionnement (notamment les dépenses d'énergie et les contrats de maintenance bâtiment). Il indique que ces dispositions faisaient l'objet d'une convention avec l'ex CC3A, actant un remboursement forfaitaire d'un montant annuel de 18 000€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ce dispositif avec la CABB et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

### **Office de Tourisme de Donzenac à Vigeois**

M. le Maire informe l'Assemblée de la demande de M. Y. Condat, liquidateur et ex Président de l'« Office de Tourisme de Donzenac à Vigeois » par laquelle il sollicite une participation exceptionnelle de 900 € pour liquider les dettes restantes de cette association d'un montant total de 5 961.57 €.

M. le Maire rappelle que la CC3A avait confié à cette association le soin de promouvoir l'activité touristique sur son territoire. La CC3A disparaissant au 01/01/2014, l'office n'avait donc plus de raison d'être. M. le Maire, ex-Président de la CC3A, a reçu M. Condat à deux reprises afin de discuter des conditions de sa dissolution. Ce dernier lui a alors fait part d'une situation financière désastreuse. A ces différentes occasions, M. le Maire lui a vivement conseillé de mettre fin à cette gestion hasardeuse sans que ses conseils ne soient suivis d'effet. Et malgré des subventions supplémentaires accordées par le Conseil Communautaire, le déficit n'a pas été résorbé.

Dès lors, pour sortir de cette impasse et afin qu'il ne puisse être dit que la commune de Donzenac n'aura pas tout mis en œuvre pour que la coopération qui a existé entre les 7 communes de la CC3A ne se termine sous les meilleurs auspices, M. le Maire propose que la commune de Donzenac s'acquitte à l'euro près d'un 7<sup>ème</sup> du montant du déficit constaté, soit 851.66 €, valant solde de tout compte ; étant précisé qu'à l'avenir, le Conseil Municipal n'examinera plus de question relative à ce dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour (Y. Laporte, B. Lacoste, P. Lavaux, M-T. Clavel, J. Fantou, S. Blancher, F. Sicard, J-F. Chevreuil, Y. Valadas, D. Canou, M. Reliat, V. Bédrune), 8 voix contre (M. Delval, D. Vidalie, F. Réparat, L. Pouch, T. Laroze, G. Lascaux, V. Roux, T. Constanty) et 2 abstentions (A. Conjat, D. Momot), approuve l'octroi d'une participation exceptionnelle de 851.66 € correspondant à 1/7<sup>ème</sup> du déficit constaté de l'ancien « Office de Tourisme de Donzenac à Vigeois » ; dit que cette ultime participation vaut solde de tout compte et refusera d'examiner à l'avenir toute question qui ait trait aux finances de cet organisme.

### **Taxe communale sur la consommation finale d'électricité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de substituer la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze à la Commune pour la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Validation du projet éducatif communal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet éducatif communal.

### **Réforme des rythmes scolaires : conventionnement avec les associations locales pour l'animation d'ateliers**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'intervention des associations locales durant l'accueil périscolaire pour l'animation d'ateliers et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

### **Personnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>e</sup>),
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15.70/35<sup>e</sup>),
- la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

### **Demande d'aliénation d'une partie d'un chemin rural sis au village d'Espeyrut**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide la mise à l'enquête publique de la demande d'aliénation d'une partie d'un chemin rural sis au village d'Espeyrut présentée par M. P. Chanourdie.

### **Droit de passage**

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de Mme Martine Ortel relative à son droit de passage au niveau de la venelle rue du Tour de Ville, actuellement fermée pour d'éminentes raisons de sécurité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge la commission des travaux de se rendre sur place et dit que ce dossier sera réexaminé lors d'une prochaine séance.

### **Rétrocession à la commune d'une concession au cimetière**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession d'une concession au profit de Mme Pierre et M. Daigrepoint, acquise pour un montant de 156 €, étant entendu que la part CCAS correspondant à un tiers de cette somme ne pourra être restituée.

### **Tarifs du restaurant scolaire**

M. le Maire indique que la mise à jour des tarifs du restaurant scolaire au prorata de la révision des prix pratiquée par la SODEXO est retirée de l'ordre du jour compte tenu de la faible augmentation que cela représente (0.01 €). Les prix des repas restent donc inchangés.

### **Questions diverses**

#### **Politique de proximité**

M. le Maire fait le point sur les travaux réalisés cet été.

#### **Recours Peytavid**

M. le Maire informe le Conseil du recours formé par les conjoints Peytavid à l'encontre du permis de construire n° PC01907212B0029 accordé à M. J-P. Chastanet.

#### **Forum des associations**

MM. P. Lavaux et T. Constanty rendent compte de la tenue du forum des associations.

#### **Compte-rendu d'activités GRDF**

M. le Maire donne lecture du compte-rendu d'activités de GRDF sur la commune.

#### **Courrier de Mme N. Delpy**

M. F. Sicard donne lecture du courrier de Mme N. Delpy, ainsi que de la réponse qui lui a été adressée concernant les conditions d'accès à la piscine municipale.

#### **Remerciements**

M. le Maire fait part au Conseil des remerciements de Mmes Dick et Bordes, ainsi que de M. Combes et Mme Beaubatie, qui ont pu exposer leurs œuvres cet été à Donzenac.

#### **Sinistre à la salle des fêtes**

M. le Maire informe l'Assemblée que la salle des fêtes a encore une fois subi d'importantes dégradations nécessitant le remplacement du rideau de la scène et du grand écran.

#### **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

M. le Maire indique, qu'après avoir reçu les 4 bureaux d'études ayant présenté les offres les plus intéressantes lors d'auditions au cours desquelles le Conseil Municipal, la DDT, le CAUE et le SEBB étaient représentés, c'est le bureau CREA de La Rochelle qui a été retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Donzenac, le 12 septembre 2014

Le Secrétaire de séance  
J. Fantou

Le Maire,  
Y. Laporte

Les Conseillers Municipaux,